

DÉCISION DU MAIRE

Systèmes d'Information

LCE

Décision n° DEC_2023_056

Objet : Convention de prêt à usage d'une carte Sim BE CONNECT 50 Go pour l'école Paul Bert par la société Orange

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

DÉCIDE

Article 1 : Une convention de prêt à usage pour une carte Sim BE CONNECT 50 Go sera signée avec la société ORANGE, 78 rue Olivier de Serres, 75505 Paris cedex 15. Cette carte est destinée à l'école Paul Bert et sera utilisée en attendant le rétablissement de la fibre.

Article 2 : Cette convention sera conclue pour une durée d'un mois à compter de sa signature.

Article 3 : Le prêt de cette carte Sim est à titre gracieux.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,